

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'influence des congrégations en Luxembourg belge (1830-1970)

Wynants, Paul

Published in:

Entre vêpres et maraude: l'enfance en Ardennes de 1850 à 1950

Publication date:

2008

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2008, L'influence des congrégations en Luxembourg belge (1830-1970). dans É André (ed.), *Entre vêpres et maraude: l'enfance en Ardennes de 1850 à 1950*. Musée en Piconrue, Bastogne, pp. 185-204.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'influence des Congrégations en Luxembourg belge

(1830-1970)

Paul WYNANTS

La présente contribution se focalise sur l'apostolat des religieux et des religieuses dans l'enseignement fondamental en Luxembourg belge. Retraces dans la littérature préexistante¹, les soubresauts des décennies antérieures à l'indépendance du Royaume ne seront pas rappelés ici. Les mutations que le système scolaire a connues, au cours du dernier tiers du XX^e siècle, seront évoquées par d'autres auteurs. La période 1830-1970 constitue donc l'essentiel de notre propos. L'aperçu que nous en livrons dans ces pages se subdivise en six sections. La première dresse un état des lieux, statistiques à l'appui, afin de baliser le terrain. La deuxième s'attache aux obstacles et

aux incitants que les instituts enseignants ont rencontrés sur leur route. Vient ensuite un panorama des réalisations des frères (troisième section) et des principales congrégations de sœurs (quatrième section). Le tour d'horizon se ponctue par l'examen de deux questions plus délicates : la crise des vocations (cinquième section) et la reprise des institutions scolaires par des laïcs (sixième section).

État des lieux

Il est malheureusement impossible de déterminer, à l'unité près, le nombre de frères et de sœurs engagés jadis dans l'éducation des



Une religieuse enseignante et sa classe. 1^{re} moitié du XX^e siècle. Coll. privée.

enfants luxembourgeois. En théorie, deux séries de statistiques sont susceptibles de nous éclairer à ce propos : les dénombrements de religieux et de religieuses par province, inclus dans les recensements décennaux de la population², et les données publiées périodiquement par les services de l'Instruction publique³. Or, toutes deux ne livrent que des indications imprécises ou incomplètes.

Nous connaissons le nombre de religieux et de religieuses établis en Luxembourg belge de 1846 à 1947, ainsi que le nombre de leurs

maisons : ils ont été recensés par l'État à intervalles réguliers⁴. Pour le XIX^e siècle⁵, ces statistiques confirment un faible développement de la vie religieuse dans la province⁶, avec une sur-représentation permanente des sœurs étrangères, surtout françaises, comparativement à l'ensemble du pays. Les effectifs s'accroissent sensiblement au début du siècle suivant, lorsque la région accueille nombre de congréganistes frappés par les lois Combes, sous la Troisième République⁷. En 1910, la proportion d'étrangers, essentiellement de Français, atteint les deux tiers chez les reli-

Tableau I : Religieux et religieuses recensés en Luxembourg belge

Année	Religieux				Religieuses			
	Total	Belges	Étrangers	Couvents	Total	Belges	Étrangères	Couvents
1846	30	24	6	-	91	44	47	22
1856	39	30	9	-	125	48	77	35
1866	27	24	3	-	186	101	85	45
1880	99	58	41	4	378	226	152	77
1900	334	194	140	10	570	369	201	119
1910	855	291	564	25	1 266	485	781	157
1920	631	277	354	24	1 240	654	586	151
1930	681	392	289	30	1 100	732	368	157
1947	620	-	-	27	1 030	796	234	149

Tableau II : Pourcentage de religieux et religieuses nés à l'étranger

Année	Religieux		Religieuses	
	Luxembourg	Belgique	Luxembourg	Belgique
1846	20	28,20	51,60	10
1880	41,40	26,20	40,90	16
1900	41,90	27,10	35,30	16,90
1910	66	44,60	61,70	32,80
1920	56,10	32,30	47,30	23,20
1930	42,40	25,10	33,40	18,90
1947	-	-	22,70	14,80

Tableau III : Répartition par arrondissements administratifs, 1947

Arrondissement	Religieux		Religieuses	
	Nombre	%	Nombre	%
Arlon	241	38,90	135	13,10
Bastogne	98	15,80	110	10,70
Marche	26	4,20	138	13,40
Neufchâteau	138	22,20	269	26,10
Virton	117	18,90	378	36,70



L'école primaire des sœurs de Notre-Dame de Bastogne en 1886. Photo coll. Institut Notre-Dame de Bastogne.

gieux, tout en dépassant les six dixièmes chez les religieuses. Le personnel des ordres et congrégations implantés en Luxembourg se contracte peu à peu, à partir de 1920, lorsque les exilés commencent à rentrer dans l'Hexagone⁸. Toutefois, le départ des Français et des Françaises est partiellement compensé par une augmentation du recrutement en Belgique. En 1947, la répartition des communautés masculines et féminines entre les arrondissements administratifs, héritée du demi-siècle précédent, est assez différente selon les sexes : les concentrations les plus fortes se situent dans l'arrondissement d'Arlon pour les religieux, en Gaume pour les religieuses.

Les recensements signalent les effectifs des ordres et congrégations, mais sans ventilation précise par secteur d'activité⁹, ni indication de la part dévolue à l'enseignement fondamental. Tout au plus peut-on en inférer, pour les religieuses, les hypothèses d'une prépondérance numérique des enseignantes et, au sein de celles-ci, d'une position majoritaire des institutrices attachées aux écoles gardiennes et primaires, avec toutefois des fluctuations dans le temps. À cet égard, on distingue deux poussées très nettes, dues à la lutte scolaire des

années 1879-1884 et à l'afflux des exilées françaises du début du XX^e siècle. Comme dans l'ensemble du pays, la seconde est suivie d'une montée en puissance du personnel laïc¹⁰. Une monographie consacrée à un institut solidement enraciné dans la province était cette lecture des faits¹¹.

Les statistiques établies par les services en charge de l'Instruction publique excluent le personnel enseignant attaché aux écoles privées non subsidiées, à partir de 1878. Elles ne sont pas significatives pour les frères, dont la plupart des établissements ne sont pas subventionnés, en tout cas avant la Première Guerre mondiale¹². Elles font apparaître la prépondérance numérique des religieuses parmi les institutrices des écoles primaires communales, adoptées et adoptables de la province, et ce jusque dans les années 1920. On note, toutefois, un creux de plus de deux décennies, dû à la guerre scolaire de 1879-1884, puis à l'octroi tardif (1895) de subventions aux écoles adoptables. Comme les congréganistes sont également majoritaires dans les écoles privées, paroissiales pour la plupart, l'image d'un enseignement primaire féminin largement aux mains des sœurs s'en trouve confortée.

Tableau IV : Part des religieuses dans le personnel féminin
des écoles primaires en Luxembourg
(écoles privées non subsidiées exclues à partir de 1878)

Date	Nombre total d'institutrices	Nombre de religieuses	% de religieuses
31/12/1846	69	?	?
31/12/1857	91	66	72,50
31/12/1866	105	70	66,70
31/12/1878	75	20	26,70
31/12/1884	179	51	28,50
31/12/1890	248	121	48,80
31/12/1900	298	171	57,70
31/12/1910	349	219	62,80
31/12/1921	393	197	50,10
31/12/1929	399	183	45,90

Les mêmes sources révèlent deux autres aspects intéressants de la réalité : le développement de l'enseignement maternel en Luxembourg, surtout à partir du début du XX^e siècle, et la très forte proportion de religieuses au sein du personnel, presque exclusivement féminin, qui y est attaché. Dans la province, comme dans le reste du pays¹³, émerge un champ d'action où les instituts de sœurs conquièrent des positions solides¹⁴.

Obstacles et incitants

L'enseignement fondamental congréganiste est, on l'a vu, bien présent en Luxembourg. Il n'y connaît cependant pas le même développement que dans d'autres provinces. Il est, en effet, confronté à un certain nombre de handicaps qui freinent sa croissance.

Il faut d'abord garder à l'esprit que, sauf exceptions rares¹⁵, les frères et les sœurs ne

Tableau V : Part des religieuses dans le personnel
des écoles maternelles en Luxembourg
(écoles privées non subsidiées exclues à partir de 1878)

Date	Total des écoles	Écoles de garçons	Écoles de filles	Écoles mixtes	Nombre d'ensei- gnants	Nombre de religieuses	% de religieuses
31/12/1857	3	0	0	3	3	0	0
31/12/1866	17	2	2	13	13	11	84,60
31/12/1878	38	3	4	31	42	33	78,60
31/12/1884	36	0	0	36	43	14	32,60
31/12/1890	53	0	0	53	60	32	53,30
31/12/1900	108	0	2	106	119	92	77,30
31/12/1910	150	0	0	150	163	134	82,20
31/12/1921	157	0	0	157	169	134	79,30
31/12/1929	164	0	0	164	182	129	70,90

Tableau VI : Écoles primaires recensées en Luxembourg par l'État
(écoles privées non subsidiées exclues à partir de 1878)

Date	Total des écoles	Écoles de garçons	Écoles de filles	Écoles mixtes	% d'écoles mixtes
31/12/1846	454	27	33	394	86,80
31/12/1857	468	52	57	359	76,70
31/12/1866	489	70	84	335	68,50
31/12/1878	526	98	105	323	61,40
31/12/1884	549	106	114	329	59,90
31/12/1890	627	114	132	381	60,80
31/12/1900	651	117	160	374	57,50
31/12/1910	682	121	195	366	53,70
31/12/1921	706	135	219	352	49,90
31/12/1930	729	223	227	279	38,30
31/12/1940	720	211	212	297	41,30
01/10/1950	712	205	208	299	42,00
15/10/1960	657	150	155	352	53,60

desservent pas d'écoles primaires mixtes, au XIX^e et durant une bonne part du XX^e siècle. Or, cette catégorie d'établissements, confiés le plus souvent à des instituteurs laïcs, est amplement représentée en Luxembourg¹⁶, même si elle s'érode en proportion, avant de connaître une remontée, due à la dénatalité¹⁷, à partir des années 1950.

Pareille situation s'explique par la faible densité et la dispersion de la population, par l'étroitesse des ressources dont disposent maintes communes et par la résistance à la séparation des sexes émanant du personnel enseignant masculin, qui craint un transfert de population scolaire et une diminution de ses revenus. Dans certains cas, elle doit aussi être attribuée à la parcimonie des édiles. Quoi qu'il en soit, la campagne menée par le clergé contre la coéducation dans les classes primaires rencontre moins d'écho en Luxembourg que dans d'autres régions¹⁸.

Les conditions auxquelles certains instituts enseignants subordonnent l'ouverture de nouveaux établissements brident aussi leur expansion en Luxembourg. Ainsi la règle des sœurs de Sainte-Marie prescrit un nombre minimum de cinq à six religieuses par implantation, en vitesse de croisière¹⁹. De

même, les frères des Écoles chrétiennes n'acceptent la direction d'une école que si celle-ci compte au moins quatre classes²⁰. De tels prérequis ne peuvent être rencontrés dans la grande majorité des localités de la province.

À l'inverse, les handicaps luxembourgeois se muent plutôt en atouts au début du XX^e siècle, lors de l'exil forcé des congrégations françaises. L'existence d'une frontière commune avec l'Hexagone et surtout la présence d'un marché immobilier déprimé, favorable aux acquisitions à bon compte, n'échappent pas aux communautés en quête d'un refuge. D'autres éléments doivent être considérés : ainsi les bonnes dispositions de l'évêque de Namur, Monseigneur Thomas-Louis Heylen, et celles de son clergé, habitué à faire appel aux services de sœurs françaises, sans oublier le relais qu'assurent les couvents établis de longue date dans la province²¹.

S'il présente des traits singuliers, le Luxembourg partage avec le reste du pays une série de traits globalement favorables à l'apostolat des congrégations enseignantes²². On peut notamment citer un régime de liberté d'association, une législation scolaire²³ qui, sauf de 1878 à 1884, permet l'adoption et la subvention d'écoles confessionnelles, un



Sœur de la Charité allant à la promenade avec ses petites écolières

Sœur de la Charité allant à la promenade avec ses petites écolières. Au verso : « Prix d'aptitude Thérèse Nopener 14 février 1834 ». Coll. Musée en Piconrue.

épiscopat et un clergé paroissial très attentifs à l'éducation chrétienne de l'enfance, un vigoureux « réveil » catholique qui, après 1830, suscite une foule d'initiatives locales, destinées à renforcer l'encadrement pastoral des populations. Jouent également l'émergence de nouveaux besoins en matière d'alphabétisation, largement pris en charge par l'initiative privée, l'inclination des notables à soutenir des œuvres par le mécénat, ainsi que l'abondance des vocations, qui naissent dans un univers de chrétienté et s'intègrent à « l'armada des forces conventionnelles » appuyant le catholicisme organisé²⁴. La plasticité du modèle d'organisation congréganiste, soulignée par Claude Langlois²⁵, permet aux communautés religieuses de s'adapter sans grande difficulté à l'évolution lente de la société. Le contexte dans lequel évoluent les instituts enseignants demeure assez favorable jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

L'apostolat des frères

Deux instituts de frères enseignants sont représentés en Luxembourg aux XIX^e et XX^e siècles : les frères des Écoles chrétiennes et les frères maristes.

L'institut des frères des Écoles chrétiennes²⁶ est fondé à Reims, en 1680, par saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719). Il est reconnu comme congrégation non cléricale à vœux simples en 1725, par la bulle *In apostolicae dignitatis solio*. Son but est l'éducation gratuite des enfants des milieux populaires par la tenue d'établissements scolaires et la formation de maîtres chrétiens. L'installation de communautés n'est entreprise qu'à la demande des curés ou des évêques, pourvu que ces derniers garantissent l'ouverture, à terme, d'au moins quatre classes. Pareille condition ne peut être remplie, on l'a signalé, que dans des villes ou de très gros bourgs.

La première école de la congrégation lasallienne dans nos régions²⁷ est fondée, en 1791, à Saint-Hubert. Elle fonctionne jusqu'en 1818. L'institut est évincé des provinces belges en 1826, à la suite des mesures d'expulsion décrétées par Guillaume I^{er}, souverain des Pays-Bas. Il reprend pied à Namur dès 1830. Temporairement, il tient deux établissements à Bouillon (1835-1846) et à Saint-Léger (1844-1848).



Frère Achille, directeur-fondateur de l'Institut Saint-Joseph de Bastogne. Souvenir mortuaire, 1937. Coll. Institut Saint-Joseph de Bastogne.



Etablissement de Carlsbourg : la cour d'honneur. Carte postale colorisée éditée par A. Breger frères à Paris, 1905.
Coll. Musée en Piconrue.

Le 30 septembre 1844, Monseigneur Dehesselle, évêque de Namur, adresse une circulaire au clergé de la province et du canton de Gedinne. Il annonce le transfert, à Carlsbourg, de l'école normale instituée en 1838 au Petit Séminaire de Bastogne et sa desserte par les frères des Écoles chrétiennes, déjà chargés de l'école normale de Malonne. Il installe l'établissement dans l'ancien château des ducs de Bouillon.

Le 18 août précédent, le prélat a écrit au supérieur général des frères : « Mon but est que vous ayez en main nos deux écoles normales et, par elles, l'enseignement primaire de mon diocèse »²⁸. Il en est bien ainsi. En formant de très nombreux instituteurs laïcs, la congrégation contribue amplement aux progrès de l'enseignement élémentaire en Luxembourg²⁹.

Quatre autres établissements sont ouverts par la suite. Ils s'implantent à La Roche (1877), Bertrix (1886), Bastogne (1907) et Neufchâteau (1909-1919). Un pensionnat allemand, expulsé du *Reich* par le *Kulturkampf*, est accueilli à Carlsbourg (1880-1898), puis à Grand-Halleux (1898-1918), où il cède la place à une communauté de frères français. Par la loi du 7 juillet 1904, les autorités de la



Photo de classe prise chez les frères des Écoles chrétiennes de Bastogne en 1942. Les enfants sont accompagnés de frère Mathurin-Eugène (Crijns). Photo coll. Institut Saint-Joseph de Bastogne.



*Les frères des Écoles chrétiennes de Bastogne : l'équipe enseignante de l'année scolaire 1917-1918.
Coll. Institut Saint-Joseph de Bastogne.*

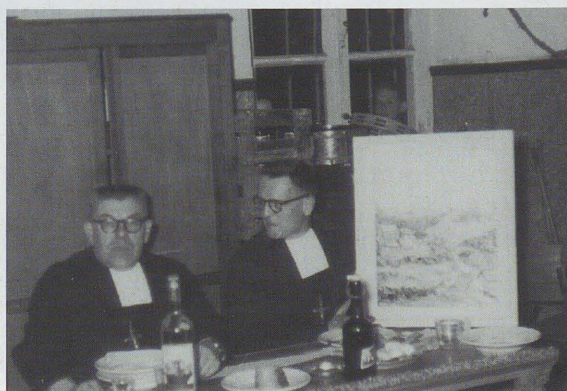
Troisième République retirent à l'institut son statut de congrégation légalement reconnue. De nombreux frères s'expatrient alors, pour fonder des maisons à l'étranger³⁰. Le pensionnat de Beaugard à Longuyon trouve ainsi refuge à Hachy (1904-1940), tandis que le juvénat d'Étain se fixe à Sterpenich (1905-1919)³¹. En 1920, à l'apogée de leur présence en Luxembourg belge, on compte une centaine de frères des Écoles chrétiennes dans la province³².

L'institut des Petits frères de Marie (dits frères maristes)³³ est fondé à Lyon, en 1817, par Marcellin Champagnat. Branche de la société de Marie, qui inclut des pères, des frères et des sœurs, il devient autonome en 1844-1845. Il a pour but la formation intellectuelle, morale, civique et religieuse des enfants, principalement dans les campagnes.

La congrégation pénètre en Belgique³⁴ en 1856, en s'installant surtout dans le Hainaut. Ses établissements relèvent de la Province du Nord, puis de la Province de Belgique, instituée par indult du 28 mai 1934. À cette date, ils sont au nombre de 37, dont 4 au Congo, avec un effectif total de 238 frères.

Bien que le Luxembourg ne soit pas leur champ d'action principal, les frères maristes y fondent six maisons : Arlon (1888), Virton (1902), Vielsalm (1903-1914), Libin (1909-1922), Saint-Hubert (1909) et Habay-la-Vieille (1924). Les communautés scolaires d'Arlon, Libin, Saint-Hubert et Virton accueillent temporairement des exilés de France, au début du XX^e siècle. Comparativement à celui des religieuses, l'apport de ces réfugiés à l'offre locale d'enseignement demeure, cependant, assez ténus³⁵.

Les établissements d'Arlon et de Habay ont une importance particulière. L'ouverture du



Frère Élie et frère Jean, maristes d'Arlon, dans les années 1950. Photo Coll. privée.



Institut des sœurs de Notre-Dame : l'école primaire dans les années 1910.
Photo coll. Institut des sœurs de Notre-Dame d'Arlon.

premier est due au frère Théophile, supérieur général (1883-1907) : pressentant la levée d'une tempête contre les congrégations en France, l'intéressé prépare des havres d'accueil dans les pays voisins, afin de pouvoir y former des jeunes religieux. Outre des classes primaires, puis une école secondaire, la maison d'Arlon accueille un noviciat (1888) et une école normale primaire (1890), avant de créer une « régence » (école normale secondaire, 1944). Aux communautés belges de l'institut, cette succursale « fournit régulièrement un bon contingent de frères diplômés »³⁶. Bien plus, « de l'école normale, agréée par l'État, sort une pléiade de bons instituteurs chrétiens, qui enseignent surtout dans les écoles rurales du Luxembourg »³⁷. Juvénat à l'origine, la maison de Habay permuta sa fonction initiale avec celle de Mont-Saint-Guibert, en Brabant wallon : elle accueille le noviciat belge de l'institut³⁸.

On l'aura compris : il y a lieu de distinguer les contributions directe et indirecte des frères à l'éducation des enfants luxembourgeois. La première est réelle, mais géographiquement circonscrite : elle se cantonne surtout dans des centres urbains. La seconde est plus ample : elle se démultiplie par la formation de

maîtres chrétiens, actifs non seulement dans les établissements catholiques et dans le réseau officiel, mais encore dans nombre d'écoles mixtes. De la sorte, les congrégations masculines façonnent une part notable du paysage scolaire de la province.

L'apport des congrégations féminines

Dans l'enseignement fondamental féminin, la représentation des religieuses est, on l'a vu, longtemps prépondérante. En Belgique, cinq congrégations sortent du lot. Bien qu'elles ne soient pas nécessairement exhaustives, les statistiques tirées des recensements de la population indiquent une certaine permanence dans la hiérarchie des forces en présence. Le nombre d'écoles gardiennes et primaires desservies par ces instituts³⁹ s'accroît jusque dans les années 1920, avant de décliner lentement.

Fondées en 1717, aux environs de Toul, par Jean-Baptiste Vatelot, les sœurs de la Doctrine chrétienne (maison-mère : Nancy) se spécialisent dans la desserte d'écoles gardiennes et primaires en milieu rural, avec ouverture de pensionnats dans quelques centres. Pour assurer le rayonnement de leur institut, elles ne

Tableau VII : Présence des principales congrégations féminines selon les recensements de la population, 1880-1910

Congrégations	1880		1910	
	Établissements	Effectifs	Établissements	Effectifs
Doctrine chrétienne (Nancy)	37	148	70	383
Notre-Dame (Namur)	4	70	4	110
Providence et Immaculée Conception (Champion)	13	55	14	64
Providence de Saint-André (Peltre)	7	15	17	une cinquantaine*
Filles de Marie (Pesche)	6	13	13	34

* En moyenne, chaque communauté de cet institut compte trois sœurs. Comme le relevé des maisons de la congrégation est incomplet pour 1910, nous avons multiplié le nombre avéré d'implantations par ce coefficient.

Tableau VIII : Écoles fondamentales tenues en Luxembourg par cinq congrégations féminines (1846-1970)

Année	Doctrine chrétienne	Notre-Dame	Providence et Immaculée Conception	Providence de Saint-André	Filles de Marie	TOTAL
1846	8	4	4	4	0	20
1866	16	4	13	6	5	44
1880	42	4	14	11	7	78
1900	77	4	13	14	12	120
1920	97	4	13	17	13	144
1947	82	4	11	13	11	121
1960	71	4	10	12	9	106
1970	54	4	7	8	4	77

tablent pas sur un essaimage tous azimuts, mais sur l'investissement méthodique de zones où elles concentrent leurs forces : elles y assurent une présence dans presque tous les villages. De proche en proche, à partir de la frontière franco-belge, elles occupent le terrain en Gaume, puis dans la moitié méridionale de la province, avant de gagner d'autres espaces⁴⁰. Elles veillent à la qualité de leur

intégration au tissu local, en partageant au quotidien le mode de vie des habitants. Leurs fondations se multiplient à la faveur de la guerre scolaire. Le phénomène se répète au début du XX^e siècle, grâce à l'arrivée de sœurs françaises, dont une proportion non négligeable demeure définitivement sur place⁴¹. Ouverte à Virton en 1875, une école normale primaire forme un grand nombre d'ins-



L'Institut des sœurs de Notre-Dame d'Arlon : les bâtiments scolaires arrimés à la chapelle en 1961. Photo coll. Institut des sœurs de Notre-Dame d'Arlon.

titutrices : jusqu'au fléchissement des vocations, celles-ci sont, pour la plupart, des aspirantes à la vie religieuse. L'établissement se double, en 1895, d'un institut froebélien (école normale gardienne). Il fonctionne jusqu'en 1985, année au cours de laquelle la restructuration de l'enseignement pédagogique entraîne sa fermeture⁴².

Fondées en 1803 à Amiens, par sainte Julie Billiard, pour l'instruction des enfants pauvres, les sœurs de Notre-Dame s'implantent, dès 1807, à Namur, où se fixe leur maison-mère. En Luxembourg, elles connaissent un développement précoce. Elles ouvrent une école à Saint-Hubert⁴³ en 1809, du vivant de leur fondatrice. Elles créent ensuite les établissements de Bastogne (1836), Marche (1843) et Arlon (1844). Dotées de pensionnats, ces maisons sont appelées à devenir d'importants centres scolaires régionaux, avec enseignement gardien, primaire et secondaire. En 1920, elles ne mobilisent pas moins de 133 religieuses : 56 à Bastogne, 27 à Arlon, autant à Marche, 23 à Saint-Hubert. Ouverte en 1849 à la demande du gouvernement, l'école normale

primaire Notre-Dame de Bastogne, très renommée, diplôme plusieurs milliers d'institutrices, actives dans et en dehors de la province. Elle se complète d'une école normale gardienne en 1922⁴⁴. Après la restructuration de 1985, Bastogne demeure le point d'ancrage du département de pédagogie de la Haute École Catholique du Luxembourg « Blaise Pascal ».

Fondé en 1837, à Champion, par Victor Kinet et Mère Marie-Xavier Voirin, l'institut des sœurs de la Providence (et de l'Immaculée Conception, depuis 1888) peut compter d'emblée sur un fort contingent d'institutrices formées par les religieuses de Portieux (Vosges). Il établit sa sphère d'influence luxembourgeoise en moins de quatre décennies, avec dix-sept écoles ouvertes avant 1875 et trois autres seulement par la suite. Ses principaux champs d'apostolat sont des villes et gros bourgs (La Roche, Neufchâteau, Barvaux, Vielsalm⁴⁵), la frange occidentale de la province et la vallée de la Semois.

Fondées en 1806, à Hotviller, par Antoine Gapp, les sœurs de la Providence – dites de Saint-André – de Peltre⁴⁶ prennent pied en Luxembourg via des localités frontalières marquées par l'influence culturelle de la France. Elles y tiennent sept écoles avant 1879. Elles



Le défilé du 100^e anniversaire de l'Institut des sœurs de Notre-Dame d'Arlon. Photo coll. privée.

consolident leur présence à la faveur de la lutte scolaire. À l'époque du combisme, elles renforcent leurs effectifs dans les établissements préexistants, tout en ouvrant l'une ou l'autre maison supplémentaire⁴⁷. Une dernière implantation (Carlsbourg, 1937) voit le jour pendant l'entre-deux-guerres.

Actives surtout dans les provinces de Namur et de Hainaut, les filles de Marie sont fondées en 1823, à Pesche, par l'abbé Baudy et Françoise Lorsignol, pour la desserte d'écoles rurales. Elles se fixent dans les parties septentrionale et occidentale du Luxembourg, avec un total de vingt maisons. À son apogée dans la province, l'institut y compte treize établissements, pour une trentaine de religieuses⁴⁸.

Toutes ces congrégations se mettent au service du diocèse. Elles sont soumises aux mêmes exigences légales et administratives, ainsi qu'à un régime d'inspection identique. Chacune d'elles reste, cependant, fidèle à son charisme. Comme le note à juste titre une sœur de la Doctrine chrétienne, « les religieuses communiquent un je ne sais quoi qui les caractérise et apportent un esprit propre à l'œuvre accomplie : on n'enseigne pas seulement ce que l'on sait, mais ce que l'on est »⁴⁹. Les liens tissés avec les enfants se perpétuent d'ailleurs à travers d'autres services apostoliques : les écoles dominicales, les classes d'adultes, les ouvriers, les congrégations mariales, plus tard aussi la Croisade eucharistique et, parfois, les mouvements de jeunesse. Certaines communautés éduquent, successivement, six ou sept générations de femmes⁵⁰, qui n'hésitent pas à leur demander conseil, même à l'âge adulte : les relations de confiance ne se rompent pas à l'issue de la scolarité.

Le fléchissement des vocations

Chez les frères des Écoles chrétiennes comme chez les frères maristes, une « pénurie de sujets », à caractère conjoncturel, se fait sentir à l'issue de la Première Guerre mondiale : elle est due à un affaiblissement du recrutement provoqué, en France, par les lois Combes⁵¹. Elle détermine les supérieurs à céder plusieurs établissements, dont ceux de Neufchâteau (1919) et de Libin (1922).

La baisse des effectifs devient structurelle après la Seconde Guerre mondiale⁵², traduisant un « mouvement de désaffection vis-à-vis des vocations de frères »⁵³. Comme elle s'intensifie au fil du temps⁵⁴, la pyramide des âges des instituts concernés « exprime une situation moins saine encore que celle de l'ensemble des religieux »⁵⁵, dès la fin des années cinquante. Totalement insuffisantes, les entrées dans les maisons de formation ne correspondent plus alors qu'à « la moitié des besoins futurs de relève »⁵⁶, avant de s'effondrer.

La crise des vocations est plus précoce dans deux congrégations féminines dont la maison-mère est située dans le diocèse de Namur⁵⁷ : les sœurs de la Providence de Champion et les filles de Marie de Pesche. En nombre de religieuses attachées à leur province belge, l'apogée est atteint, respectivement, en 1913 et 1915. Les entrées au noviciat diminuent depuis l'extrême fin du XIX^e siècle⁵⁸. Dès 1908, un inspecteur diocésain principal signale, pour ces deux instituts, « une pénurie de sujets qui les empêche de pourvoir suffisamment aux besoins des écoles qu'ils ont acceptées ». Il s'ensuit qu'ils doivent « laisser en fonction des maîtresses que l'âge ou les infirmités rendent incapables ». Il leur faut aussi « supprimer des postes dans les endroits où il n'y a pas de lutte scolaire et où on peut le faire sans déformer l'enseignement catholique ». Et de conclure : « Actuellement, il y a des localités où les deux religieuses totalisent cent trente ans. On devra bientôt les remplacer par des laïques »⁵⁹. Quelques mois plus tard, la supérieure générale de Champion avoue « ne pouvoir s'empêcher de gémir de son incapacité à combler les vides »⁶⁰. En 1913, elle mande à ses consœurs : « Voici venu le moment de l'embarras extrême et de la perpétuelle angoisse [...]. J'en arrive à craindre que chaque courrier m'apporte l'annonce de nouvelles pertes ou de nouvelles détresses »⁶¹. En mars 1908, il est vrai, sa congrégation emploie déjà, en Belgique, une cinquantaine d'institutrices laïques pour remplacer des sœurs malades ou décédées. Le cap de la soixantaine est franchi en 1912⁶².

À la même époque, la situation n'est guère réjouissante chez les sœurs de Notre-Dame et de Sainte-Marie⁶³. À défaut d'étude sur le recrutement de ces congrégations durant l'entre-deux-guerres, on ne peut cependant déterminer si le creux est passager ou temporaire. La tendance est plus claire chez les sœurs de la Doctrine chrétienne. Les entrées de religieuses belges ne cessent de progresser, au cours des années 1920 et 1930⁶⁴. Le déclin commence vraiment après la Seconde Guerre mondiale. C'est alors que le nombre de maisons fermées par l'institut excède notablement celui des fondations⁶⁵.

Le décalage chronologique observé entre Champion et Pesche, d'une part, et la Doctrine chrétienne, d'autre part, s'explique. Les deux premières congrégations sont partiellement enracinées dans des régions industrielles en voie de déchristianisation. Dès les années 1880, elles se plaignent de ces « déserts spirituels, où l'on pourrait placer au-dessus de la porte des églises, la pancarte : au Dieu inconnu et où il devient bien difficile de trouver des candidates pour le noviciat »⁶⁶. Les sœurs de la Doctrine chrétienne, par contre, concentrent leurs maisons dans des zones rurales, peu développées au plan économique, où le mode de vie est frugal, mais où la foi reste longtemps plus vive. En raison de leur dynamisme dans ces mêmes contrées ferventes, les sœurs de Nancy, venues parfois un peu plus tardivement, supplantent les instituts précocement établis. La supérieure du couvent d'Étalle (Providence de Champion) le remarque, dès 1885 : une fois ces concurrentes fixées à proximité, elles captent les vocations, ne laissant aux autres noviciats que « les filles dont elles ne veulent pas ou qui refusent d'entrer dans leur congrégation »⁶⁷.

Tels sont les constats. Jusque dans les années 1980, la recherche d'un diagnostic au tarissement des vocations alimente des débats très animés⁶⁸. Les premiers intervenants (1945-1955) sont des ecclésiastiques liés aux congrégations⁶⁹. Au nom d'une conception assez négative de la modernité, ils rejettent la responsabilité du problème sur le monde pro-

fane, en réduisant le tout à une décadence spirituelle et morale. Ils pointent du doigt le néo-paganisme contemporain, l'hédonisme ambiant, la crise de la cellule familiale, le manque de générosité des jeunes générations. Vient ensuite la percée de la sociologie religieuse, dans les années 1950-1960⁷⁰. Cette discipline développe une approche plus scientifique du phénomène, en organisant les explications autour d'hypothèses à caractère socio-culturel. Elle souligne l'influence de variables comme le passage à la production et à la consommation de masse, la prégnance d'une culture technique, l'évolution des modèles familiaux et des comportements démographiques, les progrès de la scolarité, la professionnalisation des tâches, l'accentuation de la sécularisation. À la suite du Français Claude Langlois⁷¹, les historiens commencent à se saisir de la question à la fin des années 1970. Ils mettent en lumière sa complexité, en situant l'essentiel de l'enjeu au confluent de mouvements inscrits dans la longue durée, qui affectent la société, l'Église et les instituts religieux. Ce sont leurs principales conclusions que nous condenserons ci-dessous⁷².

Pendant l'entre-deux-guerres, l'Église passe d'un combat mené pour restaurer la Cité de Dieu à la promotion d'une chrétienté renouvelée, plus en phase avec le monde, grâce à l'utilisation de stratégies empruntées à la modernité. Elle s'appuie sur des forces nouvelles, dont l'Action catholique. Celles-ci mobilisent les chrétiens de base en les encadrant dans des organisations placées sous la responsabilité de laïcs, souvent spécialisées selon les milieux sociaux. Au contact des réalités terrestres, elles découvrent la richesse de valeurs profanes⁷³. Si elles améliorent la formation de leurs membres, les congrégations masculines et féminines, enseignantes ou non, ne suivent guère le mouvement. Elles ne repensent pas fondamentalement la nature et les modalités de l'engagement religieux. Ce dernier reste « fort classique dans ses modes de pensée et son organisation, peu original dans l'expérimentation des formes de vie »⁷⁴. Dès ce moment, il appert que les instituts ne constituent plus « le modèle dominant

d'organisation des élites dans l'Église et la forme spécifique d'action religieuse sur la société »⁷⁵. Ils sont en perte de vitesse par rapport à leur environnement.

Après la Seconde Guerre mondiale, les mutations s'accroissent : progrès techniques, tertiarisation de l'économie, entrée progressive dans la société d'abondance, démocratisation et massification de l'enseignement, montée de l'individualisme. Le monde rural connaît, lui-aussi, des transformations profondes : mécanisation de l'agriculture, exode des campagnes et mobilité croissante de leurs habitants, création de zones résidentielles pour citadins, urbanisation des mentalités et des comportements à travers la vie professionnelle et les médias, « fin des paysans »⁷⁶. Le cadre canonic et le mode d'organisation dans lesquels les congrégations sont enfermées les déconnectent d'une société en pleine fermentation. Cantonnés dans un style de vie rigide, aux relents ascétiques, les instituts religieux ne peuvent suivre les appels lancés par Rome à une « adaptation prudente » de la vie conven-

tuelle que par des initiatives timides, tant ils sont bridés – à l'exception notable d'un Leo-Jozef Suenens – par un épiscopat conservateur. L'*aggiornamento* postconciliaire deviendra, certes, réalité, mais il surviendra trop tard⁷⁷.

Entre-temps, la sécularisation a progressé à grands pas. C'en est fini, même en Luxembourg, d'une société « enclose dans un système de représentations, de règles et de gestes inspirés par l'Église, qui régit toute la vie individuelle et collective »⁷⁸. Le mouvement d'émancipation par rapport à la tutelle du religieux et des Églises s'est accentué, avec chute sensible de la pratique dominicale. Dès 1965, le paysage se sécularise lorsque prêtres, religieux et religieuses renoncent aux anciennes coutumes vestimentaires : les curés ne portent plus de soutane ; les frères des Écoles chrétiennes abandonnent leur robe noire à rabat blanc ; chez les sœurs, il n'y a plus ni guimpes, ni cornettes, ni long habit. Même l'espace n'est plus marqué par une empreinte chrétienne⁷⁹.



Frère Modeste, frère des Écoles chrétiennes, dans sa classe de troisième primaire à la fin des années 1950.
Photo coll. Institut Saint-Joseph de Bastogne.

Le « pilier » catholique, auquel les enseignants congréganistes s'étaient fortement intégrés, se fissure graduellement, sans que l'on puisse en colmater les brèches. Les instituts religieux de vie active subissent de plein fouet le choc de sa déstructuration. Quand les catholiques optent pour le pluralisme interne de leurs organisations et dissocient la foi des appartenances en cascade à un bastion confessionnel, la fonction de celles et ceux qui y assument un rôle d'animation est nécessairement remise en question. Avec elle, c'est aussi la pertinence de certaines formes d'action dans la société – comme la « christianisation par l'école » – qui cesse de couler de source⁸⁰.

Avec la mise en place d'un *Welfare State*, la collectivité prend en charge une part croissante des besoins scolaires, culturels et sociaux. L'enseignement libre se mue en service public fonctionnel. La multiplication des établissements et des classes entraîne un accroissement du personnel qui excède les possibilités des congrégations : le recours aux laïcs s'intensifie. À mesure qu'ils augmentent le versement de subventions, les pouvoirs publics renforcent leur emprise sur le secteur, en y imposant leurs programmes, leurs normes et leurs exigences administratives. L'amélioration des barèmes et des conditions de travail transforme la nature de la fonction enseignante : celle-ci cesse d'être un apostolat pour devenir un métier où l'on fait carrière. La professionnalisation et la fonctionnarisation des tâches s'accompagnent d'une élévation des attentes en termes de qualification, de connaissances scientifiques, d'apprentissage des méthodes nouvelles de transmission des savoirs. Les « maîtres et maîtresses du temps jadis » sont progressivement mis sur la touche. C'est là une mutation essentielle à laquelle les congrégations s'adaptent, sans doute, mais plus lentement et plus difficilement que les jeunes instituteurs et institutrices laïcs⁸¹.

Enfin, l'image et le statut des congréganistes ne sont plus ce qu'ils étaient. Leur dégradation s'explique en partie par la valorisation du mariage, la réhabilitation du corps et de la

sexualité, la recherche de l'épanouissement personnel sous toutes ses formes. Le célibat, même choisi, suscite scepticisme ou incompréhension. Une dissociation s'installe entre la réalisation d'une vocation professionnelle dans l'enseignement et l'état religieux : la première est à la portée de laïcs engagés dans des liens matrimoniaux et familiaux⁸².

La reprise des écoles par des laïcs

Nous laisserons de côté les changements importants que les congrégations de vie active ont connus depuis l'*aggiornamento* postconciliaire. On en connaît les lignes de force : révision des règles et des constitutions, renouvellement des observances, adaptation du mode de vie et de l'exercice de l'autorité, présence accrue au monde, formation de communautés de vie plus réduites, désengagement progressif des grandes institutions, réorientation et individualisation relative des apostolats⁸³.

Si l'on s'en tient à l'évolution récente des établissements scolaires congréganistes, force est de reconnaître qu'elle n'a pas été étudiée systématiquement jusqu'ici. On en appréhende, certes, les grandes étapes, mais sans pouvoir proposer une chronologie solidement établie, à supposer qu'elle soit uniforme, ni donner un aperçu exhaustif des modalités qui les accompagnent.

Dans un premier temps, la plupart des instituts optent pour un remplacement partiel – d'abord temporaire, puis durable – du personnel congréganiste par des laïcs⁸⁴. Ceux-ci ont été généralement formés dans les écoles normales des congrégations correspondantes, qui ont eu le souci de leur insuffler l'esprit des devanciers. Frères et sœurs continuent à participer au travail éducatif, souvent aussi à assurer la direction des écoles. Dans les classes féminines officient successivement des célibataires, puis des dames jusqu'à l'approche de la première maternité, enfin aussi des mères de famille.

Dans un second temps, l'heure du désengagement⁸⁵ a sonné. Des écoles sont cédées à une congrégation voisine qui, pour quelque temps

encore, résiste mieux aux assauts du vieillissement⁸⁶. D'autres ferment purement et simplement leurs portes, à la suite de mesures de rationalisation. D'autres encore sont transférées à des comités *ad hoc*, constitués en associations sans but lucratif. Dans ce dernier scénario, il arrive que des représentants de l'institut siègent, aussi longtemps que possible, au sein du pouvoir organisateur. Parfois, au contraire, la congrégation se retire complètement, au point d'être indemnisée à son départ de dépenses engagées. En bout de course, cependant, toutes les fonctions qui subsistent – qu'elles soient d'enseignement, d'administration ou de direction – passent aux mains de laïcs.

La période de coexistence des congréganistes et des laïcs demeure un champ d'investigation en friche. Je m'y suis aventuré dans une monographie dont je n'oserais généraliser les conclusions⁸⁷. À titre d'hypothèses de travail, je propose ci-dessous quelques pistes et réflexions.

Le cas de figure étudié est la rencontre entre institutrices laïques et religieuses dans les écoles des sœurs de la Providence de Champion en Belgique. Il témoigne d'une réticence initiale à organiser la cohabitation des deux catégories de personnel, puis de difficultés à gérer leur collaboration.

Durant une bonne partie du XIX^e siècle, les supérieures de Champion excluent toute présence d'institutrices laïques dans les petits établissements scolaires de la congrégation⁸⁸, à moins qu'il ne s'agisse de postulantes : ils y voient une intrusion dans la vie conventuelle, une « source de misères », un risque d'irruption de la « frivolité » du monde dans un cadre qui doit en être préservé. Les frontières sont nettement tracées entre deux univers, dont les appartenances sont exclusives.

La situation commence à se modifier à la suite du vote de la loi organique de l'enseignement primaire du 20 septembre 1884 : la moitié au moins du personnel des écoles adoptées doit posséder un diplôme ou un titre équivalent. En cas de maladie ou de décès inopiné d'une

sœur, il faut parfois envoyer sur place une intérimaire laïque, logée et payée par la communauté : la situation est vécue comme un pis-aller temporaire.

Il en va tout autrement lorsque la « pénurie de sujets » se fait sentir, au début du XX^e siècle. Le recours à des maîtresses de classe séculières s'intensifie. La durée de leur séjour dans les couvents s'allonge. Leur présence génère, au premier abord, désarroi et consternation dans la communauté. En raison de leur âge, de leur mentalité, de leur style de vie, les intéressées ne sont pas disposées à vivre cloîtrées. Elles supportent mal d'être jugées à l'aune des religieuses ou placées sous leur tutelle permanente. Les prises de bec sont inévitables : elles portent sur la « modestie » de la conduite et de l'habillement, sur le contrôle de la correspondance et des lectures, sur les restrictions de sortie en ville, sur les fréquentations masculines de ces demoiselles. Débutant généralement dans de mauvaises conditions, la collaboration entre laïques et religieuses est alors assez difficile.



Colloque singulier entre sœur André et une élève de l'Institut des sœurs de Notre-Dame de Bastogne dans les années 1950. Photo coll. privée.

Au fil du temps, cependant, les mentalités évoluent de part et d'autre, mais à un train de sénateur : on se supporte plus facilement lorsque les laïques s'installent à demeure dans le village, en dehors du couvent. Il n'empêche: les sœurs occupent encore les postes de direction ; il faut s'accommoder de leur autorité.

Puis, avec la diminution de la taille des familles et l'entrée croissante des femmes sur le marché du travail, il est fait appel à la collaboration de dames mariées, mères de famille, qui s'inscrit cette fois dans la durée. Force est de composer, quitte à transiger. À la trêve succède le respect réciproque. Vient l'heure de la transmission graduelle des responsabilités. Selon les lieux et les moments, la reprise du flambeau s'opère plus ou moins aisément. Souvent, il est vrai, elle constitue une épreuve pour les sœurs, qui voient leur cadre de vie leur échapper.

Le temps de la « bonne sœur institutrice » – celle qui a séché nos larmes dans la cour de récréation, nous a appris l'histoire sainte, a guidé nos premiers pas pour la lecture, l'écriture et le calcul – est désormais révolu. Je ne dois pas être le seul à en garder quelque nostalgie. C'est là, j'en suis sûr, un sentiment largement partagé en Luxembourg.

- 1 P. WYNANTS et M. PARET, « Les religieuses de vie active », in A. NEUBERG (dir.), *Le Choc des Libertés. L'Église en Luxembourg de Pie VII à Léon XIII (1800-1880)*, Bastogne, 2001, p. 215-228.
- 2 Édités sous des titres changeants, comme *Statistique de la Belgique. Population. Recensement [...] publié par le ministre de l'Intérieur, ou encore Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce...* ; ils ont été réalisés en 1846, 1856, 1866, 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930 et 1947.
- 3 Elles ont été synthétisées, sous forme de tableaux, et analysées par L. MINTEN et al., *Les statistiques de l'enseignement en Belgique*, t. II-IV, *L'enseignement primaire 1842-1878, 1878-1929, 1930-1992*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, coll. « Studia », n^{os} 36, 42 et 65, 1992-1996.
- 4 Outre les recensements cités en n. 2, cf. A. TIHON, « Les religieuses en Belgique du XVIII^e au XX^e siècle. Approche statistique », in ID.,

Christianisme et société. Approches historiques, Bruxelles, 2000, p. 87-139 ; ID., « Les permanents de l'Église dans le Luxembourg belge. Prêtres, religieux et religieuses », in O. DONNEAU (dir.), *La croix et la bannière. Les catholiques en Luxembourg de Rerum Novarum à Vatican II*, Bastogne, 2005, p. 243-252.

- 5 Les données de 1890 ne sont pas fiables, pour la répartition provinciale des religieux et religieuses. C'est pourquoi elles sont laissées de côté.
- 6 La part du Luxembourg, dans le nombre total de religieux et de religieuses présents en Belgique, est restreinte. Religieux : 1,5 % en 1846, 0,9 % en 1866, 2,4 % en 1880, 3,8 % en 1900, 5,7 % en 1920, 4,9 % en 1947. Religieuses : 1,1 % en 1846, 1,3 % en 1866, 1,9 % en 1880, 1,8 % en 1900, 2,8 % en 1920, 2,1 % en 1947.
- 7 Cf. P. WYNANTS, « Le refuge luxembourgeois. L'implantation des communautés religieuses exilées de France (1901-1940) », in O. DONNEAU (dir.), *op. cit.*, p. 265-284. À la bibliographie signalée dans cette contribution, il convient d'ajouter : P. CABANEL et J.-D. DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, 2005.
- 8 L. DINGEMANS, *Un siècle de développement des instituts religieux masculins en Belgique*, Bruxelles, coll. « Rapports du Centre de recherches socio-religieuses », n^o 25, 1957, p. 20.
- 9 On y trouve des catégories floues comme « enseignement » (ce qui inclut les pensionnats), mais aussi « hospitalité et enseignement » et « contemplation et enseignement ».
- 10 Voir le graphique 7 dans l'étude de M. DEPAEPE, M. DE VROEDE, L. MINTEN et F. SIMON, « L'enseignement primaire », in D. GROOTAERS (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, 1998, p. 125.
- 11 (Sœur) L.-M. WAUTHIER, « Les sœurs de la Doctrine chrétienne en Belgique », in J. BOMBARDIER et A.-M. LEPAGE (dir.), *Histoire des sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy*, t. V., *L'expansion en Belgique, Italie et France*, Nancy, 1999, p. 81.
- 12 F. COLLIGNON et P. JADIN, « L'œuvre des frères maristes en Brabant wallon », in *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. XII, 1988, p. 163-234. En dépit de son titre, cet article contient un excellent historique de la Province de Belgique-Hollande de l'institut, fondé sur les travaux réalisés à usage interne, à partir de 1978, par le frère F. Collignon.
- 13 M. DEPAEPE, M. DE VROEDE, L. MINTEN et F. SIMON, « L'enseignement maternel », in D. GROOTAERS (dir.), *op. cit.*, p. 193-198.

- 14 La toute première école normale pour institutrices maternelles en Luxembourg est ouverte en 1895, à Virton, par les sœurs de la Doctrine chrétienne. Cf. (sœur) L.-M. WAUTHIER, *op. cit.*, p. 74. On y reviendra *infra*.
- 15 Dans huit cas, temporaires pour la plupart, chez les sœurs de la Doctrine chrétienne : Aubange, Fauvillers, Heinstert, Hollange, Morteahan, Robelmont, Suxy et Vance (*ibid.*, p. 90).
- 16 L. MINTEN et al., *op. cit.*
- 17 Rappelons que la population de la province (231 215 habitants en 1910, 216 848 en 1961) décline, puis stagne, alors que celle du pays augmente. Cf. *La province d'hier et d'aujourd'hui. Luxembourg*, Bruxelles, 1976, p. 47.
- 18 P. WYNANTS et M. PARET, « Les religieuses... », *op. cit.*, p. 220-221.
- 19 ID., « Sur les traces de Nicolas Minsart. Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur (1819 à nos jours) », in Ch. DURY (dir.), *De Sainte-Aldegonde à Sainte-Marie. 550 ans de service aujourd'hui*, Huy, 1995, p. 66.
- 20 Y. POUTET, « Frères des Écoles chrétiennes », in D.-O. HUREL (dir.), *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses, France, XVI-XX^e siècles*, Turnhout, 2001, p. 220.
- 21 P. WYNANTS, « Le refuge... », *op. cit.*, p. 267-268.
- 22 ID., « La christianisation des campagnes par l'enseignement populaire au XIX^e siècle. Étude de cas : les écoles des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception », in J.-P. MASSAUT et M.-É. HENNEAU (dir.), *La christianisation des campagnes. Actes du colloque du CIHEC (25-27 août 1994)*, Bruxelles-Rome, 1996, p. 543-562.
- 23 Pour une analyse de la législation relative à l'enseignement primaire, cf. P. WYNANTS et M. PARET, « École et clivages aux XIX^e-XX^e siècles », in D. GROOTAERS (dir.), *op. cit.*, p. 13-85 ; M. DEPAEPE, M. DE VROEDE, L. MINTEN et F. SIMON, « L'enseignement primaire », *op. cit.*, p. 130-172.
- 24 J. PIROTTE, « Le paysage catholique au XX^e siècle. Des rêves de chrétienté aux prodromes de la sécularisation (1878-1960) », in O. DONNEAU (dir.), *op. cit.*, p. 16.
- 25 Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, 1984.
- 26 Sur son histoire, cf. G. RIGAUULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes (1651-1904)*, Paris, 1937-1953, 9 vol. ; (frère) ALBAN, *Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Expansion hors de France (1700-1966)*, Rome, 1970.
- 27 Sur l'action de l'institut en Belgique, voir M. D'HOKER, « School, Kerk en Staat. Aandeel en betekenis van de Lasalliaanse scholen in de ontwikkeling van het onderwijs in België », in H. LOMBAERTS (dir.), *Lexicon Lasalliaans Schoolbeleid*, Grand-Bigard, 1993-1995, section 4.2 ; F. HUTIN, *L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes en Belgique*, Tamines, 1910-1914, 3 vol.
- 28 F. BAIX et C.-J. JOSET, *Le diocèse de Namur 1830-1930*, rééd. en tiré à part, Bruxelles, 1959, p. 118.
- 29 L'établissement de Carlsbourg est doté – outre de classes primaires d'application – d'une section d'humanités modernes (1845), d'une école moyenne d'agriculture (1886) et d'une école d'horticulture (1888). Dans ces trois secteurs, il joue un rôle de pionnier.
- 30 G. RIGAUULT et al., *Le temps de la sécularisation, 1904-1914*, Rome, 1991-1992, 3 vol.
- 31 P. WYNANTS, « Le refuge... », *op. cit.*, p. 277-278.
- 32 Le Recensement général de 1920 signale les effectifs suivants : Bastogne, 5 Belges et 2 étrangers ; Bertrix, 5 Belges ; Carlsbourg, 36 Belges et 7 étrangers ; Grand-Halleux, 17 étrangers ; Hachy, 32 étrangers ; La Roche, 3 Belges et 1 étranger.
- 33 J. L'AHÉLEC, « Société de Marie », in D.-O. HUREL (dir.), *op. cit.*, p. 219-220.
- 34 F. COLLIGNON et P. JADIN, *op. cit.*, p. 163-234.
- 35 P. WYNANTS, « Le refuge... », *op. cit.*, p. 268 et 278. Le Recensement général de 1920 signale les effectifs suivants : Arlon, 43 Belges et 30 étrangers ; Libin, 1 Belge et 1 étranger ; Saint-Hubert, 8 Belges et 1 étranger. Le refuge de Messancy (sans école) abrite 4 Belges et 43 étrangers.
- 36 F. COLLIGNON et P. JADIN, *op. cit.*, p. 170, 177 et 187.
- 37 F. BAIX et C.-J. JOSET, *op. cit.*, p. 121.
- 38 F. COLLIGNON et P. JADIN, *op. cit.*, p. 211-212.
- 39 P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. I, *Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, coll. « Répertoires Meuse-Moselle », IV, 1981, p. 85-92, 124-131, 147-149, 174-183, 183-185. Pour les sœurs de la Doctrine chrétienne et les sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception, les chiffres ont été légèrement corrigés sur la base de deux monographies : (sœur) L.-M. WAUTHIER, *op. cit.*, p. 87-202, et P. WYNANTS, *Les Sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, p. 317-326.
- 40 (Sœur) L.-M. WAUTHIER, *op. cit.*, p. 79-81 et 183-184.
- 41 P. WYNANTS, « Le refuge... », *op. cit.*, p. 268-269.
- 42 (Sœur) L.-M. WAUTHIER, *op. cit.*, p. 45-49.

- 43 P. STASSEN, « Le pensionnat des Sœurs de Notre-Dame à Saint-Hubert. Esquisse historique 1809-1914 », in *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'histoire*, t. II, 1978, p. 159-188.
- 44 F. BAIX et C.-J. JOSET, *op. cit.*, p. 130-133.
- 45 Cf. H. LEGROS et G. WILLEM, *Un pensionnat au fil de l'histoire, 1862-1983. L'Institut du Sacré-Cœur à Vielsalm*, Stavelot, 1983 ; P. WYNANTS, « L'école des Sœurs de la Providence à Barvaux : un demi-siècle d'histoire (1851-1902) », in *Terre de Durbuy*, t. I (1982), p. 2-16 ; ID., « Pouvoir communal et enseignement primaire féminin, 1830-1895 : de l'indifférence à la lutte scolaire. L'exemple de Neufchâteau », in *De la Meuse à l'Ardenne*, n° 11 (déc. 1990), p. 5-19.
- 46 M. ANDRÉ, *Il cherchait des pierres... Vie de Monsieur l'abbé A. Gapp, fondateur des Sœurs de la Providence de Saint-André, et histoire de l'Institut jusqu'à nos jours*, Paris, 1957, p. 162-163.
- 47 P. WYNANTS, « Le refuge... », *op. cit.*, p. 269.
- 48 ID., *Religieuses...*, *op. cit.*, p. 124-131.
- 49 (Sœur) L.-M. WAUTHIER, *op. cit.*, p. 77.
- 50 Ainsi, les sœurs de la Doctrine chrétienne exercent leur apostolat à Saint-Léger pendant 148 ans, à Châtillon pendant 136 ans, à Saint-Mard et à Sainte-Cécile pendant 132 ans, à Bellefontaine pendant 122 ans, à Chiny pendant 121 ans.
- 51 F. COLLIGNON et P. JADIN, *op. cit.*, p. 177.
- 52 L. DINGEMANS, *Les instituts religieux masculins de Belgique*, t. I, *Introduction et étude du mouvement des vocations*, Bruxelles, coll. « Rapports du Centre de Recherches Socio-Religieuses », n° 84, 1961, p. 62.
- 53 *Ibid.*, p. 101.
- 54 En Belgique, les entrées dans l'institut des frères des Écoles chrétiennes, calculées par tranches quinquennales, évoluent comme suit : 387 en 1941-1945, 191 en 1945-1950, 216 en 1951-1955, 146 en 1956-1960, 94 en 1961-1965, 29 en 1966-1970, 1 en 1971-1975. Cf. J. ART, « De evolutie van het aantal mannelijke roepingen in België tussen 1830 en 1975. Basisgegevens en richtingen voor verder onderzoek », in *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. X, 1979, p. 335 et 344.
- 55 L. DINGEMANS, *Les instituts...*, *op. cit.*, p. 63.
- 56 *Ibid.*, p. 73.
- 57 P. WYNANTS, *Les Sœurs ...*, *op. cit.*, p. 42-46 et 90-91.
- 58 Au noviciat de Champion, le nombre moyen des recrues par décennie évolue comme suit : 43,4 en 1883-1892, 38,6 en 1893-1902, 35,3 en 1903-1912, 22,4 en 1913-1922, 19,9 en 1923-1932.
- 59 Le chanoine Étienne au vicaire général de Namur, 18 déc. 1908, cité par P. WYNANTS, *Les Sœurs...*, *op. cit.*, p. 45.
- 60 *Le Messager de la Providence*, nov. 1909, p. 172.
- 61 *Ibid.*, janv. 1913, p. 7.
- 62 P. WYNANTS, *Les Sœurs...*, *op. cit.*, p. 91.
- 63 P. t SERSTEVENS, *Le recrutement et l'origine sociale des Sœurs de Notre-Dame et des Sœurs de Sainte-Marie au XIX^e siècle*, mémoire de licence en Histoire UCL, Louvain, 1972.
- 64 Le nombre moyen des recrues belges évolue comme suit : 7,8 en 1883-1892, 13,2 en 1893-1902, 14,8 en 1903-1912, 13,7 en 1913-1922, 17 en 1923-1932.
- 65 (Sœur) L.-M. WAUTHIER, *op. cit.*, p. 195.
- 66 Citation d'une lettre de sœur de la Providence. Cf. P. WYNANTS, *Les Sœurs...*, *op. cit.*, p. 68.
- 67 Citation d'une lettre de sœur de la Providence, *ibid.*, p. 72.
- 68 P. WYNANTS, « La "crise des vocations" féminines en Belgique. Évolution des perspectives (de 1945 à nos jours) », in *Vie consacrée*, t. LVII (1985), p. 111-131.
- 69 Voir, par exemple, É. BERGH, « Enquête sur les vocations féminines », in *Revue des communautés religieuses*, t. XIX (1947), p. 37-42 et 89-105.
- 70 Signalons deux études de grande qualité produites par des sociologues : E. COLLARD, « L'étude sociologique des communautés religieuses féminines et de leur recrutement », in *Vocation de la sociologie religieuse. Sociologie des vocations. 5^e Conférence internationale de sociologie religieuse*, Tournai, 1958, p. 208-232 ; É. PIN, « Les instituts religieux apostoliques », in H. CARRIER et É. PIN, *Essais de sociologie religieuse*, Paris, 1967, p. 541-565.
- 71 Cl. LANGLOIS, *op. cit.*
- 72 Pour plus de détails, cf. P. WYNANTS, « La vie consacrée », in J. PIROTTE et G. ZÉLIS (dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 161-173.
- 73 J. PIROTTE, *op. cit.*, p. 15-16, 19, 25.
- 74 *Ibid.*, p. 17-18.
- 75 Cl. LANGLOIS, *op. cit.*, p. 740-743.
- 76 H. MENDRAS, *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, s.l., 1992.
- 77 P. WYNANTS et (sœur) M.-É. HANOTEAU, « La condition féminine des religieuses de vie active en Belgique francophone (19^e-20^e siècles) », in L. COURTOIS, J. PIROTTE et F. ROSART (dir.), *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989)*, Louvain-la-Neuve - Bruxelles, 1989, p. 145-150.

- 78 J. PIROTTE, *op. cit.*, p. 11.
- 79 *Ibid.*, p. 30.
- 80 P. WYNANTS, « La vie consacrée », *op. cit.*, p. 164.
- 81 *Ibid.*, p. 164-165.
- 82 *Ibid.*, p. 165-166.
- 83 *Ibid.*, p. 163 et 166.
- 84 En ce compris des demoiselles institutrices, chez les frères maristes, pour la tenue de classes maternelles.
- 85 Ainsi, les sœurs de la Doctrine chrétienne, qui conservent 71 écoles en Luxembourg en 1960, procèdent à des retraits successifs : ceux-ci sont au nombre de 17 en 1961-1970, 18 en 1971-1980, 12 en 1981-1990, 11 en 1991-1999. À cette date, elles gardent 13 établissements dans la province.
- 86 De la sorte, les sœurs de la Doctrine chrétienne recueillent les maisons de Libramont (1925, cédée par les filles de Marie de Pesche), de Jamoigne et de Paliseul (1937 et 1960, cédées par les sœurs de la Providence de Champion), puis de Wellin (1961, cédée par les sœurs de la Providence de Saint-André de Peltre).
- 87 P. WYNANTS, « La collaboration entre laïcs et religieuses enseignantes en Belgique. Esquisse historique (XIX^e-XX^e siècles) », in *Vie consacrée*, t. LX (1988), p. 154-172.
- 88 Il en va autrement dans les pensionnats, où l'une ou l'autre célibataire pieuse, dont le comportement se calque sur celui des sœurs, prend en charge des cours jugés « mondains », parfois aussi l'apprentissage des langues étrangères.